

POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de sa politique environnementale et sociale, la société Lamothe-Abiet s'engage à respecter les valeurs fondamentales des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la sécurité au travail. Pour cela, Lamothe-Abiet met en œuvre une démarche d'amélioration continue notamment via son système de management de la qualité FSSC 22 000.

ENVIRONNEMENT

Lamothe-Abiet se mobilise pour minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement et met en place des actions concrètes :

- Sélection des emballages : Cartons 100% à base de papiers recyclés,
- Recyclage : tri des déchets, compactage et revalorisation des cartons/papiers et plastiques,
- Gestion des déchets et effluents : impression recto-verso sur papier PEFC (gestion durable des forêts), utilisation d'encre végétale pour les plaquettes commerciales, communication via e-mail favorisée, retraitement des cartouches d'encre, ...
- Préservation de l'environnement : flotte de véhicules commerciaux avec basse émission de CO2,
- Economie d'énergie : régulation des consommations électriques.

En 2021, Lamothe-Abiet souhaite mettre l'accent sur l'environnement en mettant en place une démarche d'amélioration de sa politique actuelle.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lamothe-Abiet veille à suivre la législation du travail en vigueur en Europe :

- Absence de discrimination en matière d'accès à l'emploi,
- Égalité homme-femme,
- Plan de formation, plan senior, ...

et dans les pays où elle exerce son activité notamment concernant :

- Le non-recours au travail forcé ou illégal,
- Le non-recours au travail des enfants.

SECURITE DES SALARIES

Grâce à une politique sécurité dynamique, Lamothe-Abiet s'assure que ses activités ne nuisent pas à la santé de ses salariés et de ses clients ainsi qu'à toute autre partie intéressée.

Canéjan le : 08/03/2021

Guillaume MARTINEAU
Directeur Général

